

Compte rendu du Conseil municipal

Séance du 30 octobre 2015

Le 30 octobre deux mil quinze, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Gilhac et Bruzac (Ardèche) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert BOUVIER, maire.

Présents : Mesdames CHAVE Jeannine, 2^{ème} adjoint, Christine HASSE et Germaine TRACOL, conseillères municipales
Messieurs GLORIEUX Gérard, 1^{er} adjoint, Francis CHEVALIER, Gilbert MULLET et David SCHLOTTHAUER, conseillers municipaux

Absent(s) excusé(e)s : Chrystel CHAREYRE et Nathalie MULLET, Stéphanie PLANCHON, conseillères municipales

Secrétaire de séance : Madame CHAVE Jeannine, 2^{ème} adjoint.

Après lecture du procès-verbal du 11 septembre 2015 qui est approuvé par les membres du conseil, le maire invite le Conseil municipal à passer à l'ordre du jour.

1. Régies de recettes et d'avances

Le maire annonce qu'un nouveau mandataire suppléant est recherché pour les régies d'avances et de recettes, suite au changement de trésorerie. Une délibération n'est toutefois pas nécessaire ; un avenant à l'acte de nomination suffit.

Madame Germaine TRACOL accepte la tâche.

2. Indemnité de conseil au percepteur

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, et de l'arrêté en date du 16 décembre 1983,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer l'indemnité de conseil à Monsieur Philippe MANDON, ainsi qu'à Monsieur Paul-Marie PINOLI, comptables du Trésor Public de Lamastre, au prorata de leur présence.

3. Désignation d'un référent « ambroisie »

Le Maire rappelle que la préfecture a demandé la désignation d'un référent « ambroisie » et en énumère les missions. Madame Germaine TRACOL se porte volontaire par défaut.

Il est suggéré pour l'an prochain de procéder à un repérage des lieux infestés d'ambrosie et de faire venir l'association TREMPIN quelques jours pour les faucher. Un appel au signalement sera effectué via le site internet et le bulletin.

4. Nouvelle carte de coopération intercommunale

Monsieur Gilbert BOUVIER, maire, annonce les échéances liées au changement d'intercommunalité :

Avant le 31 déc. 2015 : Avis des communes et EPCI concernés
Avant le 31 mars 2016 : Avis de la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale)
Avant le 31 déc. 2016 : Prise des arrêtés préfectoraux fixant les nouveaux périmètres
Au 1er janv. 2017 : Entrée en vigueur des nouveaux périmètres

La recommandation du préfet, ainsi que de Madame Martine FINIELS, présidente de la CCPdV (Communauté de Communes du Pays de Vernoux), est de rejoindre la CAPCA (Communauté d'Agglomérations de Privas Centre Ardèche). Les élus aimeraient cependant avoir l'opportunité de rencontrer la Communauté de Communes de Rhône Crussol.

5. Etude du CAUE sur les bâtiments communaux

Le maire présente l'étude du CAUE.

Christine HASSE signale que 2 projets comportant des logements peuvent être financés par TEPOS. Elle relate la visite des logements d'Aubinas avec Polénergie. Une étude pourrait être faite sur l'ancienne école de Bruzac pour le deuxième projet, laquelle pourrait être subventionnée par TEPOS.

Jeannine CHAVE suggère de ne pas engager trop de frais et de se limiter à un projet pour le mandat en cours.

6. Accessibilité des ERP

Gérard GLORIEUX présente le diagnostic réalisé par M. VACHER, de la CCPdV. Il propose de mettre l'accent sur la salle polyvalente de Girbaud et de monter le dossier de demande de subvention DETR pour une réalisation en 2016.

7. Elections régionales des 6 et 13 décembre

Monsieur le maire indique qu'il faut un minimum de 3 personnes du conseil municipal présentes. Jusqu'à maintenant, les horaires étaient répartis en trois groupes, comme suit : 7h45-12h00 / 12h00-16h00 / 16h00-18h00 incluant le dépouillement. Chaque équipe devra être représentée par le maire ou l'un des adjoints et deux conseillers municipaux.

8. Point sur le budget

Gilbert BOUVIER présente les comptes. Il met en garde que les montants des loyers présentés dans les comptes ne traduisent pas les sommes réellement encaissées.

9. Travaux

Monsieur le maire récapitule les travaux de voirie réalisés récemment : quelques traversées de route et 5 tonnes d'enrobé à froid.

Concernant Girbaud, l'entreprise Guèze interviendra dès le 15 novembre pour 3 semaines, si le temps le permet.

10. Contrats d'assurance

Une mise en concurrence de notre assureur a été réalisée dans le courant de l'été. Groupama présentait un devis moins élevé que notre assureur actuel la SMACL. A notre demande, celle-ci a accepté de s'aligner, en révisant son offre à la baisse de 10%. Il est donc proposé de rester avec la SMACL.

Le poids public de Rotisson devra être ajouté à liste des biens couverts.

11. Bulletin municipal

Il est projeté d'imprimer le bulletin municipal en décembre, pour pouvoir le diffuser au prochain conseil. Gilbert MULLET est d'accord de s'en occuper pour en faire la mise en page. Les textes doivent lui être transmis d'ici début décembre.

12. Divers

Deux dates sont discutées et retenues :

La Cérémonie des vœux sera le vendredi 15 janvier, à 19h à Girbaud.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 18 décembre, à 20h, à la mairie.

Le maire et les adjoints, ainsi que la secrétaire de mairie se rendront vendredi 6 novembre à la journée du 20e anniversaire des Inforoutes à Alissas, pour une ou plusieurs conférences, entre autres le plan d'adressage postal et la dématérialisation. La permanence à la mairie sera assurée par le maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Version définitive, validée lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2015.